

Procès verbal

Conseil municipal du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars les membres du Conseil municipal de la Commune de FONTANES, se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de Fontanes, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 18 mars 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Roselyne VALETTE, Corinne FONT, Jean-Pierre BROUQUIL, Morgane CALVET, Sébastien COIMET, Julien LEVIGNE, Dominique MACHEFERT, Christelle NAIL, Virginie SALAUN, Jean-François PLANAVERGNE, Jean-Michel CANUT.

Morgane CALVET, Julien LEVIGNE, Virginie SALAUN sont excusés

Corinne FONT a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1 - Approbation compte rendu CM du 21/02/2022
 - 2 - Délibération sur Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation des résultats 2021 de la Commune
 - 3 - Délibération sur Budget Primitif 2022 de la Commune
 - 4 - Délibération sur Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation des résultats 2021 du Multiservices
 - 5 - Délibération sur Budget Primitif 2022 du Multi-Services
 - 6 - Délibération sur Compte Administratif, Compte de Gestion 2021 du Lotissement
 - 7 - Délibération pour dissolution Budget Annexe Lotissement "Les Ponces"
 - 8 -Vote des taux des 2 taxes
 - 9 -présentation des indemnités des élus
- Questions diverses

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 21 Février 2022

En début de séance Madame la Maire demande aux élus d'approuver le compte rendu de la réunion du 21 février 2022.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Délibération sur Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation des résultats 2021 de la Commune

Madame la Maire se retire pour la présentation des comptes administratifs.

C'est donc, le premier adjoint monsieur, Jean-Pierre BROUQUIL qui présente les comptes suivants :

Compte Administratif COMMUNE

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez le résultat des sections fonctionnement et investissement du compte administratif de la commune :

libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00 €	175 551.22 €	0.00 €	66 376.54 €	0.00 €	239 927.76 €
Operations de l'exercice	401 315.75 €	411 650.76 €	505 151.56 €	605 605.50 €	906 467.30 €	1 017 256.26 €
totaux	401 315.75 €	585 201.98 €	205151.56 €	671 982.04 €	906 467.30 €	1 257 184.02 €
Résultats de clôture	0.00 €	183 886.24 €	0.00 €	166 830.78 €	0.00 €	350 716.72 €
Restes à réaliser					211 403.38 €	
Besoin/excédent de financement total						139 313.34 €
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						86 156.83 €

Le Compte administratif est validé à l'unanimité.

Compte Gestion Commune :

Le compte de gestion dressé par le percepteur est conforme au Compte Administratif de la commune.

Affectation des résultats commune :

L'assemblée décide d'affecter les montants suivants comme suit :

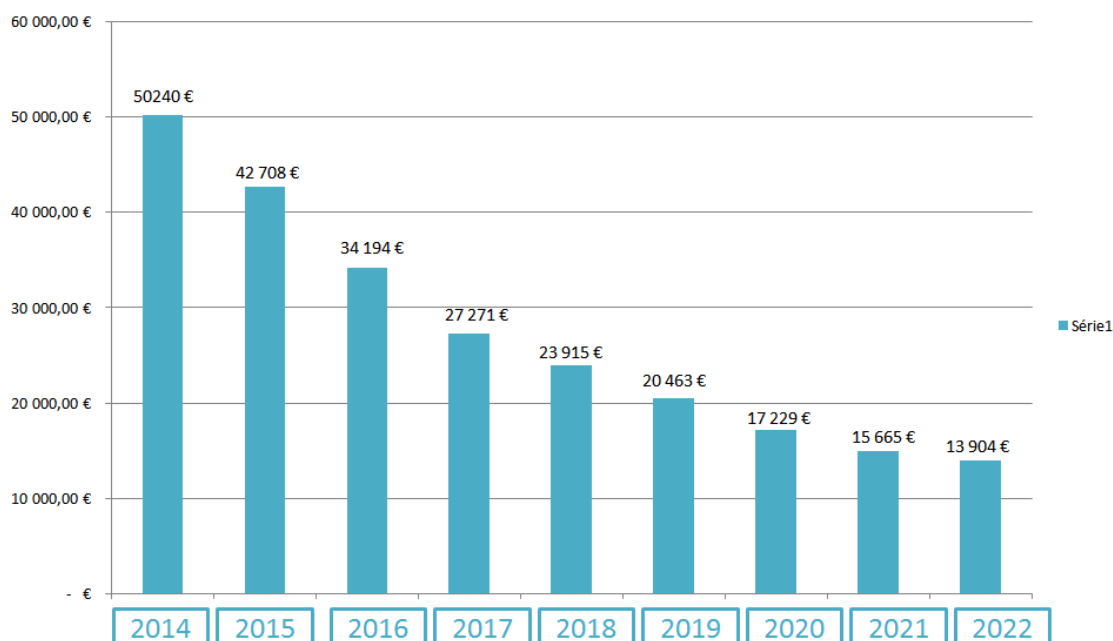
44 472 ,90 au compte 1068 (recette investissement)

139316,34 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

3 - Délibération sur Budget Primitif 2022 de la Commune

Madame la maire rappelle les dépenses d'équipement déjà évoquées en dernier conseil municipal ; Elle précise qu'à nouveau nous avons une baisse de La DGF à savoir, que nous passons de 4297 € à 862 € (DGF) et de 11 268 € à 13 042 € (DSR) soit au total pour l'année 2022 (DGF+DSR) 13904 €

Evolution de la DGF + DSR (Dotation générale de fonctionnement et Dotation de solidarité rurale)



Elle informe du retard pris sur la répartition du dédommagement des dépenses du RPI suite à accord tardif et des postes provisionnés en conséquence.

Elle informe des associations qui ont renvoyé les documents suite à demande de subvention.

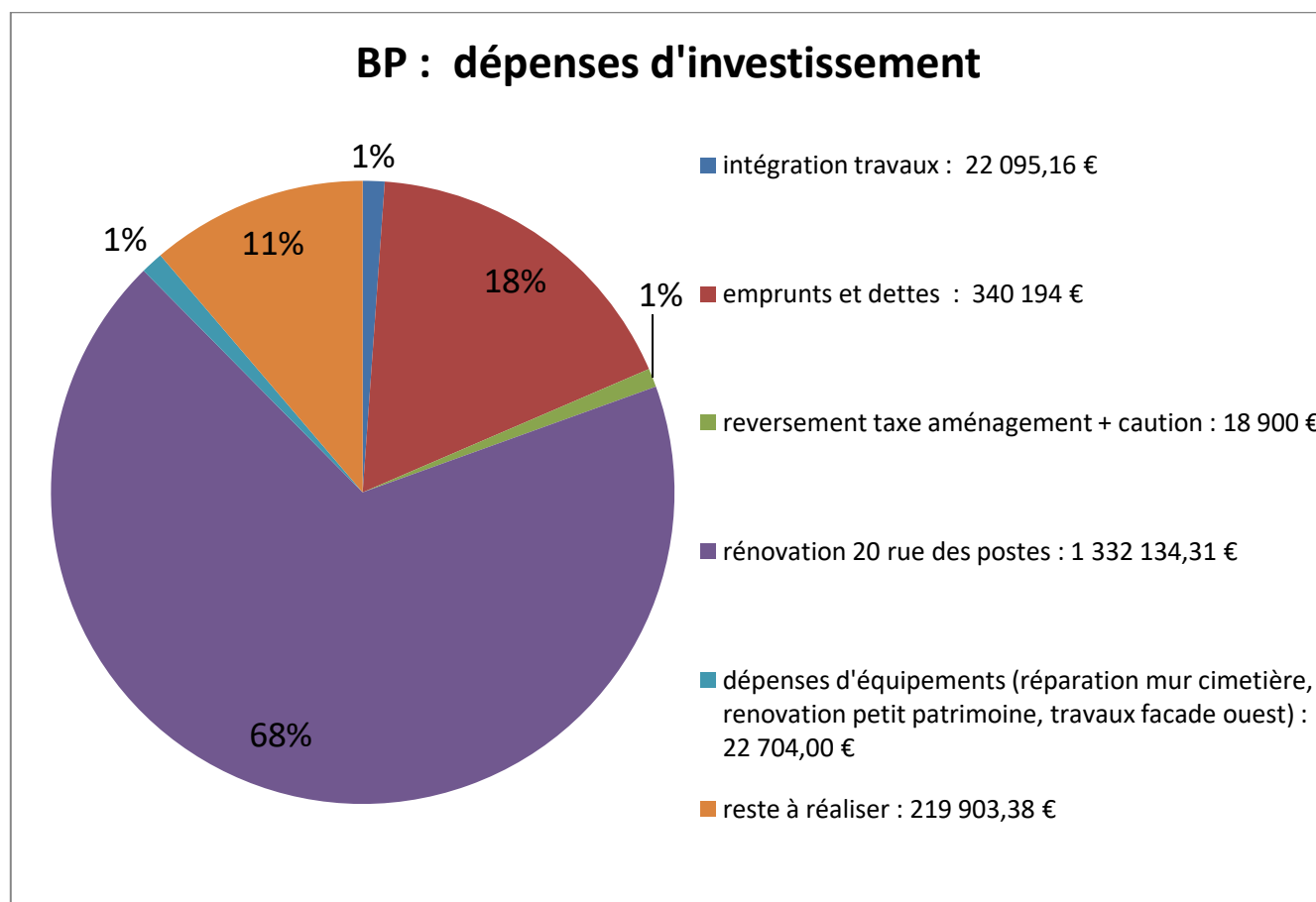
Elle précise qu'un prêt classique et un prêt relais (attente subvention et FCTVA) sont prévus au budget dans le cas où ils seraient nécessaires.

Elle indique également que les subventions notées en recettes sont celles sollicitées et pas encore notifiées, ce qui veut dire qu'il peut y avoir un décalage.

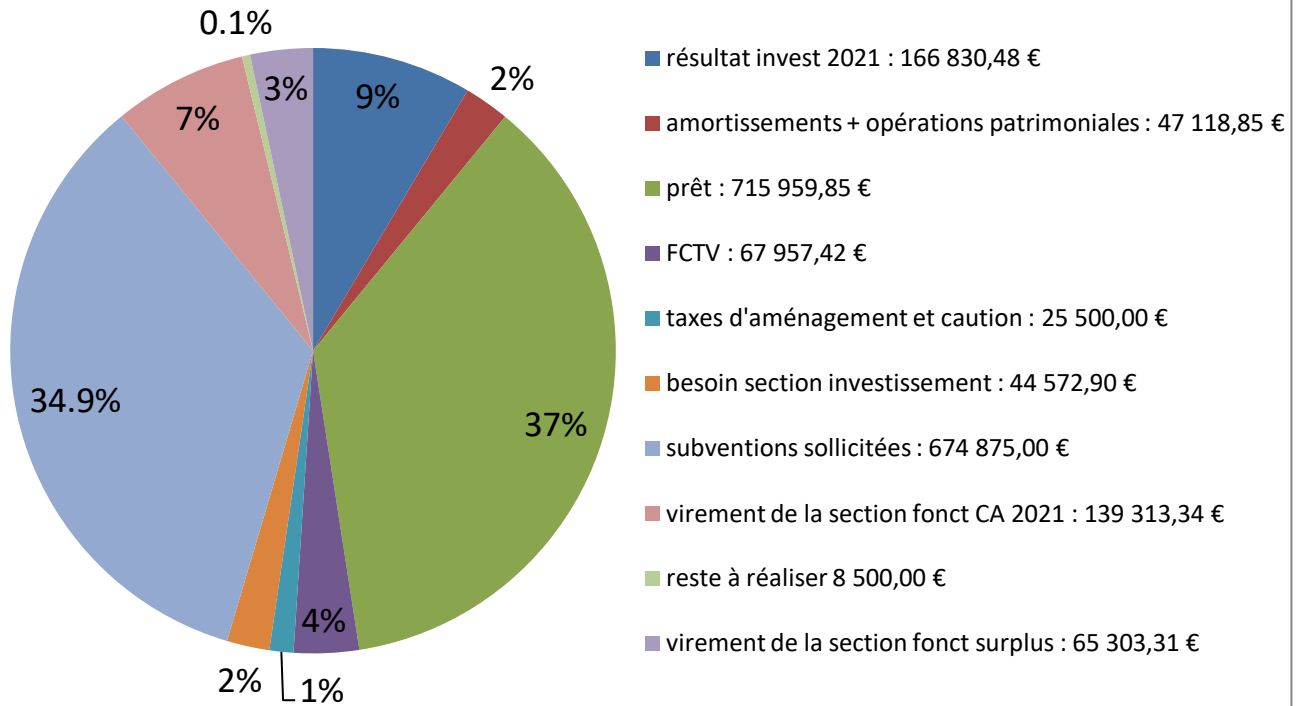
Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 594 866,58 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 1 955 931,15 €

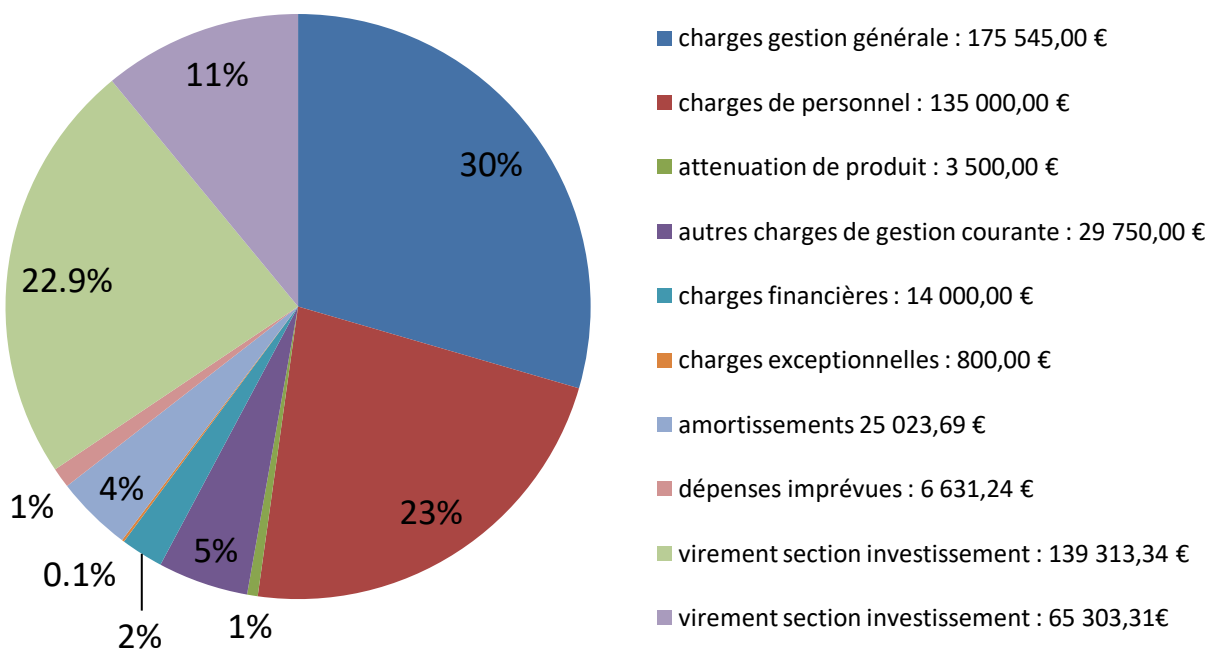
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sous forme de graphiques



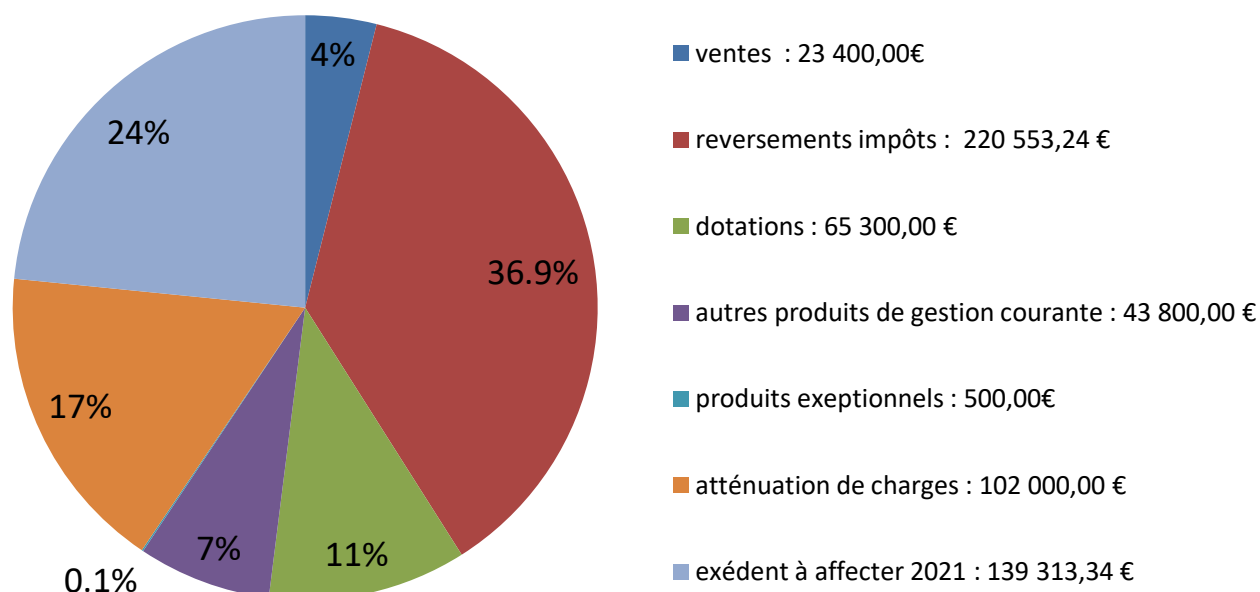
BP : recettes d'investissement



BP : dépenses de fonctionnement



BP: Recettes de fonctionnement



4 - Délibération sur Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation des résultats 2021 du Multiservices

Le résultat des sections fonctionnement et investissement sont les suivantes :

libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00 €	6 000.26 €	1 031.43 €	0.00 €	1 031.43 €	6 000.26 €
Operations de l'exercice	5 350.29 €	5 148.91€	2 096.83 €		7 447.12 €	6 180.34 €
totaux	5 350.29 €	11 149.17 €	3 128.26 €		8 478.55 €	12 180.60 €
Résultats de clôture	0.00 €	5 798.88 €	2 096.83 €	0.00 €	0.00 €	3 702.05 €
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement total						3702.05 €
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						2309.00 €

Le budget est validé à l'unanimité

Compte Gestion Multiservices

Le compte de gestion dressé par le percepteur est conforme au Compte Administratif de la commune.

Affectation des résultats Multiservices :

L'assemblée décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

2096,83 € au compte 1068 (recette investissement)

3702,05 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

5- Délibération Budget Primitif 2022 du Multi-Services

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 262.49 €	4 262.49 €
Fonctionnement	9 135.05 €	9 135.05 €
TOTAL	13 397.54 €	13 397.54 €

Le budget est validé à l'unanimité.

6 - Délibération sur Compte Administratif, Compte de Gestion 2021 du Lotissement des ponces :

Le tableau ci-dessous résume les résultats des sections fonctionnement et investissement :

libellé	<i>Fonctionnement</i>		<i>investissement</i>		<i>ensemble</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00 €	5 331.03 €	95 477.32 €	0.00 €	95 477.32 €	5331,03 €
Operations de l'exercice	78 813.00 €	153 116.39 €	62 327.10 €	78 170.50 €	141 140.10 €	231 286.89 €
totaux	78 813.00 €	158 447.12 €	157 804.42 €	78 170.50 €	236 617.92 €	236 617.92 €
Résultats de clôture	0.00 €	79 634.42 €	79 633.92 €	0.00 €	0.00 €	0.50 €
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement total						0.50 €
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						0.00 €

Compte Gestion Lotissement des Ponces

Le compte de gestion dressé par le percepteur est conforme au Compte Administratif de la commune.

7 - Délibération pour dissolution du Budget Annexe Lotissement "Les Ponces"

Madame la maire expose les faits suivants :

Le conseil municipal avait approuvé en séance du 8 avril 2010, la création d'un lotissement au lieu-dit "les Ponces" et en séance du 20 avril 2010, la création d'un budget annexe "lotissement des Ponces".

En fin d'année 2021, tous les lots ont été vendus. C'est la raison pour laquelle Madame la maire sollicite l'assemblée afin de se prononcer sur la suppression du budget annexe « Lotissement des Ponces » à la fin de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, **la dissolution du Budget annexe « Lotissement de Ponces »** et autorise Madame la maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 -Vote des taux des deux taxes

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la fixation des taux des 2 Taxes directes locales à partir des bases d'imposition établies par les services fiscaux. Elle précise que l'augmentation des bases est de l'ordre de 3,4 %. Au regard de ce dernier élément, elle propose de ne pas augmenter les taux pour 2022 et par conséquent d'appliquer les taux suivants (identiques à 2021)

<u>TAXES</u>	<u>BASES</u>	<u>TAUX</u>	<u>VARIATION</u>	<u>PRODUITS</u>
Foncier Bâti	844 400	36,24	1	306 011
Foncier Non Bâti	20 600	122,72	1	25 280
				331 291

Soit pour la commune 331 291 € + 10 074 € (TH) + 51 737 € (allocations compensatrices) - 195 998 € (contribution coefficient correcteur) = **197 104 €** de produits fiscaux sur 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la non augmentation des taxes locales pour l'année 2022 et autorise Madame la maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

9 - Présentation indemnités annuelles brutes des élus

Roselyne VALETTE Maire	7 107,90 €
Jean-Pierre BROUQUIL Adjoint	1 839,68 €
Corinne FONT Adjointe	1 839,68 €
Jean-François PLANAVERNE Conseiller Délégué	919,84 €

Informations diverses

Réalisation des diagnostics des logements conventionnés

Suite à une mise à jour bail d'une locataire et à entretien avec ADIL, Madame la Maire indique qu'il faut procéder aux diagnostics des logements loués et notamment lors du changement de locataire.

Madame la maire propose de demander des devis pour 2 logements.

Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments au 20 rue des postes

Madame la maire fait le point sur l'avancement du projet : dépôt de permis et pièce complémentaire le 1^{er} avril au regard des échanges avec l'architecte et les services de l'ABF.

Elle évoque l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre qui au regard des travaux complémentaires sollicités par rapport au marché initial, amène une hausse du forfait de rémunération. Le forfait de rémunération passera donc à 82470,71 € HT.

La réunion phase PRO aura lieu le 29 avril à 9h30

Permanences élections Présidentielles

Madame la maire distribue les permanences aux conseillers pour les deux tours des élections présidentielles.

Elle indique que le nombre d'électeurs est de 399 sur la liste principale et 2 sur liste complémentaire soit un total de 401 électeurs, cependant, seuls ceux de la liste principale votent aux élections présidentielles. Les procurations via le service public sont rapatriées directement sur la liste électorale. En revanche, les procurations papier sont à enregistrer sur le logiciel REU.

Projet centrale photovoltaïque sur terrains Carême :
Peu d'information nouvelle suite à dernière réunion.

Madame la Maire indique la date du prochain conseil municipal : le 2 mai 2022 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30

La secrétaire de séance,
Corinne FONT

La Maire,
Roselyne VALETTE.